

## RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE DIMITRI SIMOS

SÉANCE DU 05.06.2019

### **Pully peut-elle sauver la planète ?**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du 20 mars 2019, le Conseiller communal M. Dimitri Simos a interpellé la Municipalité au sujet des démarches entreprises par la Ville de Pully pour lutter contre le réchauffement climatique en posant deux questions :

1. La Ville de Pully suit-elle ses émissions CO<sub>2</sub> et, auquel cas, sait-on si nous aussi nous sommes en mesure de les diminuer ? Quels sont les objectifs à l'horizon 2050 ?
2. Quelles sont les mesures que Pully met aujourd'hui en place pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'elle souhaite mettre en place à l'avenir ?

La Municipalité y répond comme suit.

Principale cause du dérèglement climatique, les émissions CO<sub>2</sub> n'ont cessé de croître depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour dépasser la barre des 400 ppm (parties par million) en 2017 (contre 280 en 1850). Les conséquences sont multiples : fonte des glaces, élévation du niveau des océans, augmentation des phénomènes climatiques extrêmes et dérèglement des courants marins et atmosphériques. En Suisse, la situation est particulièrement critique car notre pays s'avère spécialement sensible aux aléas du climat : la température moyenne a en effet augmenté de près de 2°C au cours des 150 dernières années, contre 0.85°C en moyenne mondiale, et se traduit par une transformation déjà bien entamée des écosystèmes et du climat (disparition des glaciers, étés caniculaires, etc.).

Entre 2000 et 2015, bien que les émissions de CO<sub>2</sub> produites sur sol helvétique aient diminué de 7.2 %, les émissions totales de CO<sub>2</sub> dispersées par la Suisse ont augmenté de 3.2 % si l'on tient compte de celles liées à la production des marchandises importées de l'étranger. En 2015, la Suisse a rejeté dans l'atmosphère 47,2 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> (sans inclure le transport aérien et maritime international), soit 5,6 tonnes de CO<sub>2</sub> par habitant. Si l'on tient compte des émissions générées à l'étranger par la production des biens importés, on passe à 14 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par habitant<sup>1</sup> et cette part est en augmentation. L'empreinte CO<sub>2</sub> helvétique est donc bien au-dessus de la moyenne mondiale, qui avoisine 6 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub>. Pour maintenir un réchauffement de la planète à 1.5° C à l'horizon 2100, les scientifiques s'accordent à dire qu'il faudrait diviser la production de CO<sub>2</sub> par 2 d'ici 2030<sup>2</sup> par rapport aux niveaux de 2010, et qu'il faudrait atteindre un « bilan nul » des émissions aux alentours de 2050, ce qui signifie que toutes les émissions que l'homme ne pourrait empêcher devraient alors être compensées par la captation d'une quantité équivalente de CO<sub>2</sub> provenant de l'atmosphère.

---

<sup>1</sup> Source OFEV <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/en-bref.html#-1333200555>

<sup>2</sup> Rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) – 2019

Les émissions de CO<sub>2</sub> produites en Suisse (hors consommation de biens en provenance de l'étranger et trafic aérien) sont générées à :

- 32 % par le transport de marchandises et de personnes ;
- 26 % par l'exploitation des bâtiments ;
- 23 % par l'industrie ;
- 19 % par l'agriculture, le traitement des déchets et l'émission de gaz synthétiques.

Comment agir sur cette production de CO<sub>2</sub> ? La réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ne peut s'opérer qu'au travers d'une combinaison entre les politiques fédérale, cantonale et communale associée à un changement de comportement individuel et à une transformation du système industriel et économique. Les possibilités d'agir au plan communal par des mécanismes d'incitation, d'encouragement, d'information, de régulation, etc., sont nombreuses mais ne resteront que les maillons d'une chaîne beaucoup plus importante de solutions que la société, dans son ensemble, doit mettre en œuvre. Si, à l'évidence donc, Pully n'empêchera pas à elle seule la planète de chauffer, la Municipalité souhaite continuer de contribuer comme elle l'a fait jusqu'ici, de façon pragmatique, par des actions concrètes, et en fonction de ses moyens, à participer à cet effort collectif.

En 2015, soit deux ans avant l'adoption par le peuple suisse de la Stratégie Energétique 2050, la Municipalité a formalisé sa politique énergétique en mettant en œuvre le Concept Energétique de la Ville de Pully (ci-après CEVP). Les objectifs fixés par ce dernier sont en ligne avec les objectifs de la Stratégie Energétique 2050 (réduction de la consommation énergétique par personne de 43 % d'ici 2035). Ces objectifs sont eux-mêmes calibrés sur ceux de la société à 2000W qui ambitionne, pour la Suisse, une réduction de 80 % des émissions de CO<sub>2</sub>/hab. d'ici 2050 par rapport à l'année 2000<sup>3</sup>.

Afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 du CEVP, un système d'indicateurs a été mis en place. Bien qu'un monitoring s'opère depuis 2015, le suivi des émissions de CO<sub>2</sub> est particulièrement délicat. Il n'existe pas de méthode de calcul uniformisée, chacune se basant sur des hypothèses propres, comme le choix du périmètre de calcul (prise en compte ou non des émissions produites à l'étranger). En outre, de nombreuses données nécessaires au calcul ne sont pas maîtrisées par les collectivités, en particulier les communes. Par conséquent, la pertinence des valeurs d'émission de CO<sub>2</sub> ne peut pas être garantie et la Municipalité juge préférable de ne pas tenter de publier de telles statistiques pour le moment.

La Municipalité, notamment au travers de la vente d'électricité, dispose néanmoins de données qui lui permettent de suivre l'évolution dans certains domaines particuliers. Elle observe, par exemple, que la consommation finale d'électricité par habitant a diminué de 5.6 % depuis 2015 et de 15.6 % depuis 2010. Pour ce seul critère, la réduction observée des consommations est dans la tendance visée par la Stratégie Energétique 2050.

Autre indicateur, relatif à la mobilité cette fois : le nombre de véhicules de tourisme immatriculés sur la Ville de Pully a diminué de 3.9 % depuis 2015, tandis que la population a crû de près de 3 % durant la même période. Pour la Municipalité, ce peut être un signe que les politiques de soutien en faveur des transports collectifs, développées ces dernières années au travers du PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges) par exemple, portent leurs fruits ; ces chiffres laissent également augurer des possibilités futures de réduire la pression que le stationnement imprime sur l'espace public ou sur le sous-sol. Autre indice des changements en cours : la forte croissance observée de la part de véhicules hybrides et électriques sur le nombre de nouveaux véhicules vendus.

---

<sup>3</sup> Une telle réduction correspond à celle que la Suisse devrait entreprendre pour contribuer, à son échelle, à l'objectif global d'une limitation du réchauffement de la planète de 2° C d'ici 2100. Une telle réduction peut paraître drastique et ces objectifs irréalistes. Ils resteraient toutefois insuffisants au regard de la situation. La communauté internationale, qui a pris acte des mises en garde du GIEC contre les effets dévastateurs d'un réchauffement moyen global de la planète de 2° C, s'est accordée lors de la dernière COP 21 sur un objectif de réchauffement de 1.5° C pour la fin du siècle.

En ce qui concerne le chauffage des bâtiments, principale source de CO<sub>2</sub> à l'échelle du territoire communal, le suivi des consommations d'énergie n'est pas maîtrisé. Les valeurs peuvent être obtenues de deux manières : soit par le Canton, soit au travers du registre cantonal des bâtiments (ci-après RegBl) par extrapolation. Dans le premier cas, les dernières valeurs de consommation publiées datent de 2010 ; dans le second, l'extrapolation des données est complexe et nécessite d'importantes ressources. Cette situation devrait toutefois s'améliorer tout prochainement. La Direction de l'énergie du Canton de Vaud est en train de mettre en place un nouveau cadastre énergétique qui permettra un suivi annuel des consommations d'énergie de chauffage pour l'ensemble des communes du territoire cantonal. Pour rappel, 96 % des agents énergétiques utilisés sur le territoire pour le chauffage sont d'origine fossile et les bâtiments, tant ceux de la Commune que ceux des particuliers, sont dans une très grande majorité très mal isolés du point de vue thermique.

La Municipalité a mené ces dernières années de nombreuses actions visant à consommer l'énergie de manière plus rationnelle sur son territoire. Parmi les plus importantes, peuvent être citées :

- la réalisation d'une **planification énergétique territoriale** qui indique désormais, en tout point du territoire, quelles sont les stratégies de développement énergétique à favoriser pour exploiter au mieux les ressources renouvelables locales disponibles ;
- des **événements de sensibilisation** dédiés à la population, comme la soirée « Pully, l'énergie d'être responsable » durant laquelle les citoyens ont pu s'entretenir avec une spécialiste lors d'une conférence sur le développement durable et assister à la projection du célèbre film « Demain », la soirée Ecobuilding au cours de laquelle les propriétaires ont été incités à entreprendre une rénovation thermique de leur logement ou encore les soirées « Futé 5à7 », dont le but a été de montrer aux propriétaires qu'il est possible d'atteindre, grâce à des gestes simples et non contraignants, des économies d'énergie et financières substantielles sans pour autant nuire au confort ;
- la réalisation d'études, dont la plus récente concernait la création d'un **chauffage à distance** alimenté par l'eau du lac. Solution malheureusement non viable économiquement face aux prix actuels des énergies fossiles ;
- l'alimentation de l'ensemble des infrastructures, des équipements et des bâtiments de l'administration communale par de **l'électricité renouvelable et locale certifiée Naturemade Star** ;
- le remplacement de 8 véhicules diesel des services d'exploitation de l'administration communale par des **véhicules 100 % électriques** ;
- la mise place du **programme Ecowatt** visant à soutenir les initiatives privées en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Pour aller plus loin, la marge de manœuvre de la Commune est limitée par les ressources, humaines ou financières, dont elle dispose. La Ville de Pully ne dispose pas, par exemple, des moyens humains ni des capacités financières lui permettant d'opérer un important et rapide assainissement énergétique des bâtiments communaux, dont le coût cumulé se monterait à plusieurs dizaines de millions de francs.

Plusieurs mesures importantes sont néanmoins prévues ces prochaines années :

- la poursuite du projet de développement d'un observatoire de la mobilité, dont le but est de mieux comprendre les déplacements à l'intérieur de la ville et de contribuer à la réalisation d'aménagements répondant aux besoins des usagers et favorisant, outre la convivialité, des modes de déplacement durables ;
- le développement des axes forts en matière de transport public avec, entre autres, le déploiement des futurs bus à haut niveau de service ;
- l'organisation d'actions et d'événements de sensibilisation destinés à la population sur les thématiques de l'efficacité énergétique ;

- la poursuite et le développement du programme Ecowatt, notamment avec l'adaptation des subventions accordées en fonction de l'évolution de la situation énergétique de la Commune ;
- la poursuite de l'électrification de la flotte de véhicules de l'administration communale ;
- la mise en place d'un outil de planification technico-financier permettant, entre autres, une meilleure gestion de l'assainissement énergétique des bâtiments communaux.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu aux questions de M. Dimitri Simos.

Approuvée par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

G. Reichen

Ph. Steiner

